



*Le directeur du Cabinet*

*Paris, le 30 JAN. 2007*

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,  
directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

Objet : Déploiement de l'outil test @ssr : session 2007 des épreuves de sécurité routière.

La nouvelle application multimédia conçue pour faire passer les épreuves de sécurité routière a fait l'objet d'une expérimentation dans les établissements de six académies.

Au fil de cette expérimentation, des améliorations techniques ont été apportées au produit afin de permettre son installation et son utilisation dans les meilleures conditions.

Comme cela vous a été indiqué lors de la dernière réunion des recteurs, je vous confirme qu'il a été décidé de procéder au déploiement de l'application, conformément aux engagements pris par le ministre.

Dans un premier temps, le matériel nécessaire à son installation sera expédié dès le mois de mars aux comités de pilotage académiques qui en assureront le déploiement dans les établissements concernés. Il sera possible alors d'organiser les épreuves jusqu'au mois de juin 2007.

Cette modernisation des modes de passation d'épreuves, portée par notre département ministériel depuis plus de deux ans, a été voulue par le Gouvernement au moment où l'obtention des attestations constitue un passage obligé pour une inscription aux permis de conduire. Au même titre que la formation au respect des règles de la sécurité routière mentionné dans le socle commun de connaissances et de compétences, ce nouvel outil est la marque de l'importance que nous attachons à l'éducation des jeunes qui nous sont confiés. Un trop grand nombre d'entre eux sont encore victimes aujourd'hui de la violence routière, qu'ils soient conducteurs ou piétons.

.../...

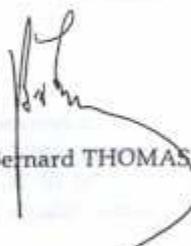
DGESCO A1-2/AL

Comme tout nouveau produit informatique, l'outil test @ssr peut susciter hésitation voire crainte de la part des utilisateurs, s'agissant notamment du niveau technique d'équipement de leurs établissements et des nouvelles modalités de passation des épreuves : tout sera mis en œuvre par notre administration pour que chacun soit en mesure de se l'approprier au mieux, comme cela a été le cas dans un grand nombre des établissements expérimentateurs qui ont fait passer les épreuves de sécurité routière.

Certains établissements de votre académie, en dépit du délai octroyé pour la passation des épreuves jusqu'à la fin juin, peuvent cependant connaître de réelles difficultés tant matérielles qu'humaines conduisant à l'impossibilité de faire passer les épreuves aux élèves concernés à partir du nouvel outil. Il leur sera possible de recourir à un DVD que vous leur attribuerez seulement sur demande. Nous vous rendrons destinataires d'un lot courant Mars.

Cette alternative doit demeurer exceptionnelle, d'autant plus que, à l'inverse des épreuves passées grâce à la nouvelle application, l'usage du DVD doit respecter les règles de confidentialité inhérentes à tout examen.

Je vous remercie de bien vouloir tout mettre en œuvre pour que les établissements relevant de votre autorité s'emparent de la nouvelle application dont la plus-value, si elle n'est pas immédiatement perceptible, se fera jour dès la mise en place de la première session et, a fortiori, pour les prochaines années.



Bernard THOMAS